

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 mars 2016

**Président : François DE MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,  
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Magali LAMIR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et -2 et L.5216-5 ;

Vu la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de

Vu le décret n°2000-1248 du 21 décembre 2000 relatifs aux projets d'agglomération et portant application de l'article 23 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la Charte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente concernée.

-----

• La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dispose que, dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre(s) comptent plus de 15 000 habitants, une communauté d'agglomération compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace peut élaborer un projet d'agglomération, également appelé projet de territoire.

Ce projet de territoire détermine les orientations que se fixe l'établissement public de coopération intercommunale dans les différentes politiques publiques transversales concernant des domaines tels que le développement économique, l'aménagement et l'urbanisme, les transports, le logement, la politique de la ville et l'environnement. Il prévoit également la gestion des ressources accompagnées des mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations.

Le projet de territoire est le document de référence prospectif sur les options de développement du territoire communautaire. Il doit :

- prendre en compte toutes les dimensions du développement territorial (développement économique, culturel, sportif, environnemental, spatial et urbain),
- privilégier une approche transversale des enjeux et objectifs prioritaires,
- faire ressortir la complémentarité du territoire et sa vocation originale,
- articuler et mettre en cohérence les enjeux et perspectives à long terme.

Avec l'arrivée de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se trouve dotée d'un périmètre géographique cohérent et stabilisé qui lui permet d'affirmer une stratégie de territoire.

Le bureau communautaire a ainsi souhaité se doter dès mars 2016 d'un projet pour ce nouveau territoire.

Avant d'être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire, le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a fait l'objet de contributions des vice-présidents en charge des différentes commissions thématiques faisant état des travaux menés depuis avril 2014. En anticipation de son entrée dans l'agglomération, la ville de Vélizy-Villacoublay a été étroitement associée à la production du projet de territoire.

Ces travaux préparatoires ont permis d'identifier des enjeux prioritaires afin de définir cinq axes stratégiques :

- axe 1 : le projet économique de Versailles Grand Parc,
- axe 2 : une agglomération au service de la mobilité,
- axe 3 : un développement du territoire respectueux du patrimoine et du cadre de vie,
- axe 4 : porter une ambition culturelle forte,
- axe 5 : soutenir des politiques environnementales pour une meilleure qualité de vie des habitants.

Les orientations stratégiques ainsi établies ont vocation à être déclinées en actions pour chacune des compétences.

Au terme de cette procédure préparatoire, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de territoire annexé au présent rapport.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *de notifier aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc la présente délibération et le projet de territoire annexé.*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 63*

*Nombre de pouvoirs : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni)*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_03\_03

**Résumé de l'acte** : Projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand P...

**Date de décision** : 08/03/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.4. Aménagement du territoire

**Rédacteur** : Tiphaine Le Dilhuit

**AR reçu le** : 15/03/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160308-2016\_03\_03-DE

### Pièces jointes :

2016-03-03 AMEN - projet de territoire.pdf

Projet de territoire 2016 def.pdf

### Historique :

15/03/2016 15:05:32	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:07:50	En cours de transmission	
15/03/2016 15:09:12	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:21:25	Accusé de réception reçu	